

### ASSURER SA MISSION DE SALARIE DESIGNE COMPETENT EN PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS (session intra-entreprise)

#### Public

Toute personne désignée par son employeur pour « s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise » (Loi 2011-867 du 20 Juillet 2011, Article L 4644-1 du Code du Travail)

#### Pré-requis

Aucun

#### Objectifs

Conseiller et accompagner l'employeur dans l'évaluation des risques professionnels de l'entreprise, dans l'élaboration et la planification d'actions de prévention ainsi que dans le suivi de la mise en œuvre de ces actions, en s'appuyant sur les notions de base et les bonnes pratiques :

- ✓ Situer l'entreprise au regard de sa politique de prévention des risques professionnels
- ✓ Situer sa place au sein des acteurs de la prévention des risques (internes et externes)
- ✓ Connaître les bases de la réglementation
- ✓ Identifier, repérer et coter les différents risques professionnels
- ✓ Préconiser les mesures de prévention suite à l'évaluation des risques professionnels
- ✓ Mettre à jour le Document Unique de l'entreprise et le maintenir
- ✓ Informer et former les salariés de l'entreprise

#### Contenu

- ✓ Le salarié désigné : son rôle, son statut, ses missions
- ✓ Etat des lieux de la prévention des risques professionnels dans l'entreprise (grilles INRS d'évaluation)
- ✓ La prévention des risques : les enjeux (humains, financiers, économiques, éthiques)
- ✓ Les obligations réglementaires
- ✓ Les principes généraux de prévention
- ✓ Les dangers, les risques, les mesures de prévention
- ✓ L'évaluation des risques professionnels, la méthode, les outils
- ✓ La rédaction du Document Unique
- ✓ La mise en place et le suivi du plan d'action associé
- ✓ L'enquête après accident, méthode et outils
- ✓ L'intégration au quotidien de la mission de salarié désigné

#### Lieu

En intra-entreprise

#### Methodes pédagogiques

Apport des connaissances théorique  
Exercices de terrain sur l'activité propre à l'entreprise  
Echange avec les salariés

#### Validation

Un QCM sera effectué à l'issue de la formation afin de valider les acquis du participant.  
Une attestation de fin de formation sera délivrée suite à cette validation des acquis.

#### Durée

5 jours, soit 35 heures

#### Dates

A définir